QU'EST-CE QUE L'EXTRAIT KBIS ?

L'extrait Kbis représente la véritable « carte d'identité » d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Il s'agit du seul document officiel attestant de la légalité de l'entreprise.

INFOGREFFE.FR PARAMÉTREZ VOS RÉCEPTIONS PÉRIODIQUES D'EXTRAITS KBIS!

Sur le site **infogreffe.fr**, l'option d'envoi périodique est présentée lors du processus de commande d'un extrait Kbis. Vous pouvez ainsi préciser la périodicité (en nombre de mois) et la durée pendant laquelle vous souhaitez recevoir votre document.

Ainsi, vous disposerez toujours d'un extrait Kbis à jour.

MISE À JOUR DES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE L'EXTRAIT KBIS APPORTE UNE INFORMATION VÉRIFIÉE, À SA DATE DE DÉLIVRANCE. TOUTES LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT ET DE LIQUIDATION JUDICIAIRES SONT MENTIONNÉES SUR L'EXTRAIT KBIS. TOUTE MODIFICATION DE L'UNE DES MENTIONS DE L'EXTRAIT KBIS (CAPITAL, DÉNOMINATION, ACTIVITÉ...) DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉCLARATION MODIFICATIVE AU GREFFE, DANS LE MOIS SUIVANT CET ÉVÉNEMENT.





Accédez directement à la page Extrait Kbis sur le site Infogreffe.fr

L'extrait Kbis fournit les informations essentielles telles que la dénomination sociale, le numéro d'identification, le capital, l'adresse du siège social, les dirigeants, l'activité, l'existence éventuelle d'un redressement ou d'une liquidation judiciaires.

L'extrait Kbis atteste de l'existence juridique et de la légalité de l'entreprise.

C'est le greffier du Tribunal de commerce, chargé de la tenue du Registre du Commerce et des Sociétés, qui contrôle les déclarations qui lui sont faites et qui sont reportées sur l'extrait Kbis.

Toute modification d'un élément de l'extrait Kbis doit être signalée au greffe dans le mois qui suit cet évènement. Ce document est ainsi actualisé au gré des évènements ponctuant la vie de l'entreprise.

COMMENT OBTENIR L'EXTRAIT KBIS D'UNE ENTREPRISE ?

Infogreffe vous donne la possibilité de commander l'extrait Kbis de toute entreprise, à partir de son site Internet. Recherchez une entreprise, consultez sa fiche, cliquez simplement sur l'onglet « Extrait Kbis » et choisissez votre mode de réception : en téléchargement ou par courrier. Pour être sûr de disposer d'un document toujours à jour, vous pouvez opter pour une réception périodique.

À QUOI SERT L'EXTRAIT KBIS?

Ce document officiel est généralement demandé lors d'une candidature à un appel d'offres public, de l'ouverture d'un compte bancaire, ou encore d'achat de matériel professionnel auprès de distributeurs.

Dans la plupart des cas, l'extrait Kbis demandé doit dater de moins de 3 mois. Le site **infogreffe.fr** vous offre la possibilité de programmer un envoi périodique.

ATTENTION : seul le document officiel commandé au greffe du Tribunal de commerce ou via Infogreffe fait foi pour toutes les démarches administratives.

QUI PEUT DEMANDER UN EXTRAIT KBIS?

La vocation fondamentale du Registre du Commerce et des Sociétés est de porter à la connaissance du public les informations qui y figurent. Toute personne a donc la faculté de demander et d'obtenir l'extrait Kbis d'une entreprise auprès du greffe du Tribunal de commerce concerné.



5-7 avenue de Paris - 94307 Vincennes Cedex - 0 891 01 11 11*